

Mudak/E.

d

-T.I.F.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES

Usumbura, le **II février 1960.**



N\* ~~22120/~~ 22120/ 221/3/808.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
G I T A R A M A.

Objet:  
Incidents Gitarama.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre  
bonne attention ~~mon~~ mon télégramme n° 22120/4815  
du 6/10/1959 et vous serais très obligé de bien vouloir y ré-  
server une suite urgente.

Pour Le Chef du Service des Affaires  
Indigènes

Le Chef du 2ème Bureau,  
P. BIBOT.